

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 014-432/14/CC

■ Approbation d'une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics relative à la sécurité et au gardiennage des déchèteries du territoire communautaire.

DTD 14/12126/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des compétences « collecte et traitement des déchets » qui lui sont dévolues, Marseille Provence Métropole a la responsabilité de la gestion de 17 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Afin de protéger les sites des intrusions extérieures, du vol et des actes de vandalisme, la Communauté Urbaine fait appel aux services de sociétés de gardiennage par l'intermédiaire de la centrale d'achats de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Par délibération FCT 011-246/13/BC du 28 juin 2013 et FCT 011-494/13/BC du 25 octobre 2013, le Bureau de la Communauté Urbaine a approuvé les conventions 13/1188 et 13/1334 relatives aux prestations de gardiennage des déchèteries de la zone Est d'une part et des zones Centre et Ouest d'autre part.

Ces deux conventions arrivent à échéance le 31 octobre 2014. Afin d'assurer la continuité de cette activité de surveillance nécessaire à la sécurité et la gestion des sites, il convient d'approuver une nouvelle convention d'une durée d'un an pour l'ensemble des déchèteries du territoire communautaire.

Zone Est

Déchèterie	Type de prestations	Montant TTC
La Ciotat	Sécurité Cynophile	163 043,59 €
Cassis	Sécurité mobile	277 334,28 €
Roquefort-la-Bédoule		
Gémenos		

Zone Ouest

Déchèterie	Type de prestations	Montant TTC
Carry-le-Rouet	Sécurité mobile	261 615,95 €
Ensuès-la-Redonne		
Sausset-les-Pins		
Gignac-la-Nerthe	Sécurité mobile	302 462,21 €
Marignane		
Saint-Victoret		
Châteauneuf-les-Martigues	Sécurité cynophile	161 795,17 €

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Zone Centre

Déchèterie	Type de prestations	Montant TTC
Aygalades	Sécurité mobile	216 952,60 €
Libérateurs		
La Jarre		
Château-Gombert	Sécurité cynophile	245 269,04 €
Bonnefoy	Sécurité cynophile	133 862,37 €

Le montant total des prestations s'élève à : 1 762 335,21 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'assurer la sécurité des installations et des personnes (usagers et personnel de gestion) ;
- Qu'il convient de financer cette opération.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'UGAP relative à la sécurité et au gardiennage des déchèteries du territoire communautaire.

Article 2 :

Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe collecte et traitement des déchets section fonctionnement 2014-2015 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G110- Nature 6282 – Fonction 812.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée à la Propreté
et Gestion des Déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER